

Finance durable et foresterie tropicale

Soutenir un développement durable
pour la foresterie



Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale

La Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'Institution de financement du développement des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont les six États membres sont le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée-Equatoriale et le Tchad. La BDEAC a été créée par l'Accord du 03 décembre 1975. Elle est effectivement entrée en activité le 03 janvier 1977. Au 31 Décembre 2019, le capital autorisé de la banque s'élevait à 1200 milliards de francs CFA (soit plus d'un milliard huit cent vingt-neuf millions d'euros).

Périmètre d'activités

La Banque a pour mission de promouvoir le développement économique et social des pays de la CEMA notamment par le financement des investissements nationaux, multi-nationaux et des projets d'intégration économique. Elle appuie les états membres, les organisations sous régionales et les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projet et dans les efforts pour la mobilisation des ressources financiers et le financement des projets.

Durabilité et encadrement des financements : le SGES



La BDEAC a développé un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour identifier et maîtriser les risques (et opportunités) E&S de ses prospects et de ses projets, notamment risques de trésorerie, risques sur les garanties et risques réputationnels. Il s'appuie sur la stratégie quinquennale et sur la politique E&S de la Banque.¹

Le périmètre du SGES couvre l'ensemble du cycle de financement, depuis l'identification du projet jusqu'à la clôture de l'engagement avec l'emprunteur (ex : remboursement de la dernière échéance par le promoteur).

Tout les produits, tels les prêts, financements de projet, garanties, et prises de participations majoritaires ou minoritaires sont inclus dans le périmètre du SGES.

1. Pour plus d'informations sur la Stratégie Quinquennale de la Banque ou sa politique E&S, voir la section 'Pour aller plus loin'.



Activités forestières éligibles au financement

Les activités liées à la gestion et l'exploitation des forêts plantées et naturelles ainsi que les activités de transformation et de transport des produits qui en sont issus sont éligibles à une intervention de la BDEAC.

En revanche, sont exclu(e)s :

- toute opération entraînant ou nécessitant la destruction d'un habitat ou écosystème critique,
- toute exploitation forestière commerciale d'une forêt primaire
- tout projet forestier ne mettant pas en œuvre un plan d'aménagement et de gestion durable.

Catégorisation des risques ESG

La procédure d'analyse des risques E&S des demandes de financement commence dès la phase d'identification et de préparation d'une potentielle transaction et s'approfondit lors de la phase d'évaluation.

Les niveaux de risque E&S sont calculés en fonction du risque de transaction déterminé par le type de financement ainsi que du montant et de la durée du financement (par exemple crédit à long terme ou entrée au capital d'une entreprise est plus risqué qu'une ligne de crédit court terme) et du risque client. Le risque client dépend du secteur d'activité en question.

Risques et impacts

Les investissements à risques E&S élevés présentent des risques d'impacts importants et irréversibles alors que les investissements à risques E&S moyen présentent des risques limités sur le plan E&S et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques à un site, en grande partie réversibles et pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation.

Dans le secteur forestier, la plupart des investissements sont réputés à risques E&S élevés ou moyens.

Risques E&S élevés	Risques E&S moyens	Risques E&S faibles
↓	↓	↓
Due diligence E&S complète	Due diligence E&S moyenne	Due diligence E&S faible
↓	↓	↓
<ul style="list-style-type: none">▪ Rapport de Due diligence E&S externe▪ Plan d'Action Environnemental et Social (PAES)▪ Visite de site (consultant)▪ Etude d'Impact Environnemental et Social détaillée▪ Certificat de conformité	<ul style="list-style-type: none">▪ Rapport de Due diligence E&S interne▪ Plan d'Action Environnemental et Social (PAES)▪ Visite de site (BDEAC)▪ Etude d'Impact Environnemental et Social sommaire▪ Certificat de conformité	<ul style="list-style-type: none">▪ Rapport d'évaluation simplifié

Fig. 1 : Exigences de la BDEAC en matière de due diligence en fonction des niveaux de risques E&S

Implications pour les entreprises en demande de financement

Les projets à risques E&S les plus élevés – comme le sont souvent les projets du secteur forestier – requièrent la réalisation d’une due diligence complète.

Avec un consultant externe, elle doit inclure au minimum les travaux suivants :

- Une revue de documentation E&S ;
- Une revue des risques réputationnels E&S du client ou du projet objet de la transaction (sur la base d’informations publiques),
- Une revue détaillée de la conformité de l’EIES (si pas finalisée lors de la phase précédente) ;
- Un entretien E&S avec le client ;
- Une visite de site ;
- La formalisation d’un rapport de Due diligence E&S incluant un résumé et un plan d’action E&S (PAES)

“ La BDEAC estime que ses décisions de financement doivent être soucieuses à la fois de ses parts de marché et de ses parts de confiance — c’est-à-dire au respect de ses exigences environnementales et sociales. La Banque peut refuser un projet avec une solvabilité, une liquidité et une rentabilité financière satisfaisantes, lorsque ledit projet n’a pas atteint les exigences de durabilité sociale et environnementale requises. Elle peut également prononcer la déchéance de prêts lorsqu’un emprunteur ne respecte pas son cahier de charge E&S. ”

Guy Djombe

**Chef de la Division Environnement et Développement Durable
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS D’AFRIQUE CENTRALE**





Appel à l'action

La BDEAC encourage ses prospects à appliquer les bonnes pratiques de gestion des risques E&S, l'efficacité énergétique, les technologies propres et les énergies renouvelables. Les engagements E&S seront désormais inclus dans les accords de prêt, afin de s'assurer que les risques E&S sont suivis et que le respect des exigences y relatives est pris en compte par ses emprunteurs.

Pour aller plus loin

- Plan stratégique de la BDEAC 2017-2022 : https://www.bdeac.org/jcms/pre_27837/en/plan-strategique-2017-2022
- Politique Environnementale et Sociale de la Banque : https://www.bdeac.org/jcms/pre_27972/en/politique-environnementale-et-sociale-de-la-banque

ZSL remercie Guy Djombe pour la préparation de cette étude de cas.

SPOTT est une plateforme en ligne gratuite, développée par ZSL (Zoological Society of London), qui promeut la production et le commerce durables de marchandises. En évaluant la transparence, SPOTT incite à l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises. SPOTT évalue des producteurs, transformateurs et négociants à l'aune des informations qu'ils publient quant à leur organisation, politiques et pratiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG). Des investisseurs, acheteurs, et autres acteurs influents peuvent utiliser les évaluations SPOTT pour éclairer leurs activités d'engagement, gérer leurs risques ESG, et ainsi accroître la transparence des industries.

Cette publication a été réalisée avec l'aide financière du gouvernement britannique (FCDO), cependant son contenu ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position officielle du gouvernement britannique.

